

**Veille de l'Observatoire**  
Numéro 80 (avril 2012)

**La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.**

**L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.**

**Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet:**

[http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire\\_contribuer.aspx](http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx)

**DANS CE NUMÉRO:**

1. Changements au système d'immigration canadien
2. Salaires inférieurs à la moyenne pour les travailleurs temporaires hautement qualifiés au Canada
3. Immigrants, enfants d'immigrants et travail autonome au Canada
4. Projet de loi accordant aux aides familiales résidentes la protection de la CSST
5. UNHCR : démarche pour déterminer le statut d'apatride et situation des apatrides au Canada
6. Interventions en 2011 du Rapporteur spécial sur les droits des populations autochtones
7. Rapporteur sur les droits de l'homme des migrants : détention des migrants irréguliers
8. Agences des Nations Unies et directive de l'Union européenne sur la traite des personnes
9. Traite des êtres humains en France : formes d'exploitation autres que sexuelles
10. Envois d'argent : effets sur les finances publiques de certains pays
11. Rapport annuel de la Commission inter-américaine des droits de l'homme
12. Australie : rapport sur la détention des immigrants
13. Étude sur la traite des personnes à Calgary
14. Rapport de Migreurop sur la mise en œuvre des contrôles migratoires en Europe
15. Global Detention Project : rapport sur le Canada
16. Sondage Gallup : 150 millions de personnes voudraient migrer vers les États-Unis
17. Discrimination contre les Roms, les Juifs et d'autres minorités en Bosnie-Herzégovine
18. Effets de l'émigration sur l'économie du Mexique et conseils aux États pour gérer les diasporas
19. Rapport de l'ENAR sur l'extrême droite
20. Femmes migrantes et intégration économique dans six villes européennes

## GOUVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

### À OTTAWA...

#### 1. Changements au système d'immigration canadien

**Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)** a mis en ligne en avril une série de neuf communiqués (disponibles sur la page <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2012/index.asp>) qui présentent, de façon morcelée, un ensemble de modifications au système d'immigration canadien. **CIC** annonce notamment un nouveau programme pour les métiers qualifiés; de nouvelles exigences linguistiques pour les demandeurs semi-qualifiés et peu qualifiés du Programme des candidats des provinces (PCP); la possibilité pour les travailleurs qualifiés admis de façon temporaire d'accéder plus rapidement au statut de résident permanent; et plusieurs mesures permettant à l'État de favoriser les candidats qu'il estime les plus intéressants pour le marché de l'emploi canadien, notamment les travailleurs qualifiés plus jeunes, ayant une expérience de travail au Canada, maîtrisant l'anglais ou le français. En ce qui concerne les exigences linguistiques, **CIC** publie un *Document d'information – Nouvelles exigences linguistiques minimales imposées aux immigrants au titre du Programme des candidats des provinces* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-04-11.asp>) ainsi que le *Règlement modifiant le Règlement sur la citoyenneté* (<http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2012/2012-04-21/html/reg1-fra.html>) qui incorpore ces nouvelles exigences linguistiques.

Dans *Le système des réfugiés : soins de santé* (<http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/exterieur/arrivee-sante.asp>), **CIC** explique les modifications apportées au programme assurant des soins de santé aux demandeurs d'asile : il s'agit de supprimer les soins dits « complémentaires », c'est-à-dire les médicaments, les soins dentaires, les soins de la vue et les appareils d'aide à la mobilité. On retrouve aussi des informations dans le *Décret concernant le Programme fédéral de santé intérimaire 2012* (<http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2012/2012-04-25/html/si-tr26-fra.html>) et dans la nouvelle *Politique sur le Programme fédéral de santé intérimaire* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/pfsi.asp>). Ces changements ont fait l'objet d'une critique par le **Conseil canadien des réfugiés (CCR)** que l'on retrouve dans *Les changements dans les soins de santé offerts aux demandeurs du statut de réfugié et aux personnes protégées sont inhumains* (<http://ccrweb.ca/fr/bulletin/12/04/27>) et *Les informations du gouvernement sur les changements de la santé des réfugiés sont trompeuses et les conséquences peuvent être fatales* (<http://ccrweb.ca/fr/bulletin/12/05/04>).

**CIC** a annoncé son intention de mettre fin aux ententes actuelles entre Ottawa et les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Manitoba et de reprendre en main la gestion des programmes d'établissement des immigrants dans ces provinces (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2012/2012-04-12.asp>). **CIC** a également annoncé des amendements au projet de loi C-31. Dans *Modifications à la Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2012/2012-05-09.asp>), **CIC** affirme notamment que le projet de loi sera modifié afin que les personnes qui perdent le statut de personnes protégées uniquement parce que leur pays d'origine a été désigné comme un pays

sûr ne perdent pas automatiquement leur statut de résidents permanents. **CIC** prévoit également modifier les dispositions touchant la détention de personnes faisant partie d'une arrivée irrégulière désignée, notamment en instaurant un contrôle des motifs après 14 jours, puis de façon obligatoire à intervalles de 180 jours.

Par ailleurs, la **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)** demande le retrait du projet de loi C-31 ([http://www.tcric.gc.ca/pdf/CommuniqueLoiC-31\\_mai2012.pdf](http://www.tcric.gc.ca/pdf/CommuniqueLoiC-31_mai2012.pdf)). L'organisme affirme que « Les clauses permettant la détention arbitraire de jeunes mineurs, les barrières au regroupement familial ou l'absence d'un droit d'appel créeront, entre autres, un système de protection des réfugiés à deux vitesses au Canada ».

## 2. Salaires inférieurs à la moyenne pour les travailleurs temporaires hautement qualifiés au Canada

**Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC)** annonce une nouvelle initiative s'adressant aux employeurs qui veulent embaucher des travailleurs étrangers temporaires dans des professions hautement qualifiées. Dans un Avis intitulé *Programme des travailleurs étrangers temporaires : Avis aux employeurs - Initiative portant sur l'avis relatif au marché du travail accéléré* ([http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs\\_etrangers/communications/amt-a.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/communications/amt-a.shtml)), RHDC explique que ce nouveau système permet un traitement accéléré des demandes auxquelles on prévoit répondre en dix jours lorsque certaines conditions sont remplies. Une *Fiche d'information sur l'avis relatif au marché du travail accéléré* ([http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs\\_etrangers/amtaa/fiche.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/amtaa/fiche.shtml)) offre des précisions sur le nouveau système, indiquant notamment que les employeurs auront le droit de payer les travailleurs temporaires qu'ils embauchent un salaire inférieur de 15% au salaire affiché sur le site Web *Travailler au Canada*.

Le **Conseil canadien des réfugiés (CCR)** (<http://ccrweb.ca/en/bulletin/12/05/01>) et les Travailleurs canadiens de l'automobile (<http://www.caw.ca/en/11150.htm>) dénoncent cette mesure. Les nouvelles dispositions ont également fait l'objet d'une analyse intitulée *Validation fédérale de la discrimination salariale de travailleurs migrants : les violations systémiques de droits fondamentaux comme stratégie économique* (<http://migrantworkersrights.net/en/resources/validation-federale-de-la-discrimination-salariale>) dans laquelle les chercheurs du Centre d'études et de recherches internationales (CÉRIUM) concluent que «cette mesure fédérale assurera ultimement une pression à la baisse généralisée sur les salaires au Canada».

## 3. Immigrants, enfants d'immigrants et travail autonome au Canada

**Statistique Canada** diffuse une étude comparant les immigrants et leurs enfants en relation avec le travail autonome. *Choix ou nécessité : les immigrants et leurs enfants choisissent-ils le travail autonome pour les mêmes raisons ?* (<http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2012342-fra.pdf>) montre que deux déterminants du travail autonome, soit la différence entre les gains attendus d'un emploi rémunéré et d'un travail autonome et les difficultés sur le marché du travail, n'ont pas le même effet sur les immigrants et sur leurs enfants. Un troisième facteur potentiel, la présence d'enclaves ethniques, s'avère peu significatif tant pour les immigrants que pour leurs enfants.

## À QUÉBEC...

### 4. Projet de loi accordant aux aides familiales résidentes la protection de la CSST

Le **Ministère du Travail du Québec** a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 60, *Loi visant principalement la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail et son application aux domestiques* (<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projets-loi-39-2.html>). L'un des objectifs de la loi est de rendre les travailleuses domestiques admissibles à la protection de la CSST, comme le réclamaient depuis longtemps les organismes représentant les aides familiales résidentes au Québec.

## DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

### 5. UNHCR : démarche pour déterminer le statut d'apatride et situation des apatrides au Canada

Le **Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR)** a publié *Guidelines on Statelessness No. 2: Procedures for Determining Whether an Individual is a Stateless Person* (<http://www.unhcr.org/refworld/docid/4f7dafb52.html>). Le document offre aux États, aux ONG, aux avocats, aux décideurs, aux agents de l'appareil judiciaire, au personnel et aux agences des Nations Unies des conseils juridiques afin de les aider à déterminer, notamment dans le contexte d'une procédure pour accorder ou non le statut de réfugié, si un individu est apatride. La démarche proposée permettrait notamment aux États de respecter leurs obligations en vertu de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides.

**UNHCR**, dans *Statelessness in the Canadian Context : An Updated Discussion Paper* (<http://www.unhcr.org/refworld/docid/4facb7a62.html>), souligne qu'au Canada, les lois et politiques donnent à croire que l'apatridie n'existe que chez les personnes réfugiées. Ainsi, une fois que la personne apatride s'est vu refuser la protection de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada ou le statut de résident permanent par Citoyenneté et Immigration Canada, l'expulsion devient la seule issue envisageable. Le document propose une série de mesures que le Canada pourrait adopter, recommande l'adhésion à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, et formule des critiques du projet de loi C-31.

D'autre part, on trouve désormais en ligne un document intitulé *Compilation thématique des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil Economique et Social* (<http://www.unhcr.fr/4f5f21906.html>) qui reprend toutes les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil économique et social qui concernent le **UNHCR**. Les résolutions portent sur le mandat de l'organisme, sur les réfugiés et sur les autres personnes relevant de sa compétence pour la période de 1946 jusqu'en décembre 2010.

### 6. Interventions en 2011 du Rapporteur spécial sur les droits des populations autochtones

Le **Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des populations autochtones** a fait paraître un tableau intitulé *Communications Sent Between 1 February 2011 and 30 November 2011, and Replies Received from Governments Between 1 August 2011 and 31 January 2012* (<http://unsr.jamesanaya.org/cases-2012/communications-cases-examined-february-november-2011>) qui présente l'ensemble de ses interventions en 2011 ainsi que les réponses des États, y compris celles du Canada.

### 7. Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants : détention des migrants irréguliers

Le **Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants** a présenté un rapport au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies : *Report of the Special Rapporteur on the Human Rights of Migrants* (<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G12/125/97/PDF/G1212597.pdf?OpenElement>). Le rapport propose d'abord un résumé des activités du Rapporteur depuis sa nomination, puis une réflexion sur la détention des migrants irréguliers. Après avoir expliqué le cadre juridique international et régional régissant les droits de la personne des migrants, le rapport analyse les solutions pouvant remplacer la détention. En conclusion, le rapport affirme que la détention aux fins de l'immigration ne doit jamais être obligatoire ou automatique et qu'elle ne peut être qu'une mesure de dernier recours que l'État utiliserait après avoir écarté toutes les autres mesures possibles et pour la période la plus courte possible. La détention administrative ne doit pas être considérée comme la punition de violations des lois et règlements de l'immigration, car de telles violations ne doivent pas être considérées comme des actes criminels. Le rapport recommande notamment que les migrants sous détention administrative soient hébergés dans des établissements publics consacrés à cette fin ou, à tout le moins, dans des établissements autres que ceux destinés aux personnes incarcérées en vertu du droit pénal.

### 8. Agences des Nations Unies et directive de l'Union européenne concernant la traite des personnes

L'**Union européenne** ayant adopté une *Directive concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes* (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:101:0001:0011:FR:PDF&>), six agences des Nations Unies (**UNODC, OHCHR, HCR, UNICEF, OIT et ONU Femmes**) ont réclamé dans un commentaire conjoint, *Prevent. Combat. Protect. Human Trafficking* (<http://www.unbrussels.org/images/stories/reports/UN%20Commentary%20EU%20Trafficking%20Directive%202011.pdf?>), que la directive soit mise en œuvre dans le respect des droits de la personne. Le document situe le phénomène de la traite en tant que violation des droits de la personne, analyse ses aspects différenciés en termes de genre, et aborde les dispositions de la directive en soulignant notamment la perspective axée sur le genre, la définition de la traite, l'importance de ne pas infliger de pénalités aux victimes et de les protéger (en se fondant notamment sur le concept de diligence raisonnable et sur les principes du non-refoulement et de la non-répétition de la persécution), la protection des enfants victimes de la traite, la prévention, et la mise en œuvre d'un mécanisme de contrôle.

### 9. Traite des êtres humains en France : formes d'exploitation autres que sexuelles

Sous le titre *La traite des êtres humains et le travail forcé en France : Se pencher sur les formes d'exploitation autres que sexuelles* ([http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---declaration/documents/publication/wcms\\_177938.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_177938.pdf)), le **Bureau international du travail (BIT)** a publié les actes d'une réunion organisée conjointement avec la **Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)** à laquelle ont participé des représentants de l'État français, de la police, des magistrats, des entreprises, des syndicats, des associations, des universitaires et des chercheurs. Plusieurs problèmes sont évoqués dans la conclusion du document : 1) « la traite et l'exploitation ne sont généralement pas punies en tant que telles, tandis que les victimes ne sont, de ce fait, ni reconnues ni protégées »; 2) il existe une contradiction entre la lutte contre la traite et l'exploitation et la lutte contre l'immigration



irrégulière, qu'il faut résoudre pour pouvoir protéger les victimes et non les incarcérer ou les reconduire à la frontière; 3) certains secteurs d'activité étant particulièrement touchés par la traite et l'exploitation (travail domestique, secteur agricole), pour assurer la prévention, il convient de rechercher les causes structurelles agissant dans ces secteurs.

#### 10. Envois d'argent : effets sur les finances publiques de certains pays

Dans *Remittances Channel and Fiscal Impact in the Middle East, North Africa, and Central Asia* (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2012/wp12104.pdf>), le **Fonds monétaire international (FMI)** analyse l'effet des envois d'argent des migrants sur les finances publiques des pays qui les reçoivent au Moyen-Orient, dans le nord de l'Afrique et en Asie centrale. Trois conclusions sont formulées : 1) les envois d'argent suivent les cycles de revenus des pays émetteurs; 2) les sommes envoyées sont généralement consacrées non pas à l'investissement, mais à la consommation de biens importés ou de production nationale; 3) les perturbations économiques des pays émetteurs sont transmises, par le biais des envois d'argent, aux finances publiques (c'est-à-dire, plus particulièrement, aux revenus fiscaux) des pays récepteurs.

La **Banque mondiale** s'est également penchée sur les envois d'argent, publiant une mise à jour des données en 2011 : *Remittance Flows in 2011: An Update* (<http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/MigrationandDevelopmentBrief18.pdf>). La Banque estime que les envois vers les pays en voie de développement ont augmenté de 12,1% en 2011 comparativement à 2010. Le taux de croissance a été supérieur à celui observé en 2010 pour toutes les régions sauf le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, où le printemps arabe a eu pour effet d'atténuer les envois. La **Banque mondiale** propose en outre trois documents sur les envois de fonds vers l'Afrique : *Optimisation du phénomène migratoire pour l'Afrique : envois de fonds, compétences et investissements* (<http://siteresources.worldbank.org/EXTDECPROSPECTS/Resources/476882-1157133580628/LeveragingMigrationforAfricaFR.pdf>), *Remittance Markets in Africa* ([http://siteresources.worldbank.org/EXTDECPROSPECTS/Resources/476882-1157133580628/RMA\\_FullReport.pdf](http://siteresources.worldbank.org/EXTDECPROSPECTS/Resources/476882-1157133580628/RMA_FullReport.pdf)) et *Diaspora for Development in Africa* ([http://siteresources.worldbank.org/EXTDECPROSPECTS/Resources/476882-1157133580628/DfD\\_FullReport.pdf](http://siteresources.worldbank.org/EXTDECPROSPECTS/Resources/476882-1157133580628/DfD_FullReport.pdf)).

#### 11. Rapport annuel de la Commission inter-américaine des droits de l'homme

La **Commission inter-américaine des droits de l'homme** a fait paraître son rapport annuel (<http://www.oas.org/en/iachr/docs/annual/2011/TOC.asp>) comportant notamment la description des activités du Rapporteur sur les droits des peuples autochtones, du Rapporteur sur les droits des Afro-descendants et contre la discrimination raciale et du Rapporteur sur les droits des travailleurs migrants et de leurs familles. D'autre part, une annexe, portant sur la clôture des travaux de la Commission, résume les audiences de la Commission concernant les Afro-descendants, la situation des migrants et les peuples autochtones ([http://www.oas.org/en/iachr/media\\_center/PReleases/2012/036a.asp](http://www.oas.org/en/iachr/media_center/PReleases/2012/036a.asp)).

### **AILLEURS DANS LE MONDE...**

#### 12. Australie : rapport sur la détention des immigrants

Un comité du Parlement de l'Australie, le **Joint Select Committee on Australia's Detention Network** a présenté dans *Final Report*

([http://www.aph.gov.au/Parliamentary\\_Business/Committees/Senate\\_Committees?url=immigration\\_detention\\_cte/immigration\\_detention/report/index.htm](http://www.aph.gov.au/Parliamentary_Business/Committees/Senate_Committees?url=immigration_detention_cte/immigration_detention/report/index.htm)) les conclusions d'une enquête sur la détention des immigrants. Le rapport fait la synthèse des données recueillies par le biais de mémoires, d'audiences publiques et de visites dans les lieux de détention. Les auteurs affirment que la période de détention obligatoire des migrants doit être réduite le plus possible, décrivant les souffrances infligées aux personnes détenues et soulignant les coûts de l'incarcération en milieu fermé. Par ailleurs, certains membres du comité ont produit un texte dissident axé sur la nécessité de mieux sécuriser les frontières afin d'éviter des épisodes d'émeutes et de violence dans les centres de détention.

## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

### LOCALES...

#### 13. Étude sur la traite des personnes à Calgary

En Alberta, l'**Action Coalition on Human Trafficking (ACT)** et des chercheurs de la **Mount Royal University** ont publié une étude intitulée *Human Trafficking in Calgary: Informing a Localized Response* (<http://www.actalberta.org/wp-content/uploads/2012/03/Human-Trafficking-in-Calgary-Informing-a-Localized-Response2.pdf>). L'étude présente les résultats d'une enquête concernant la traite des personnes à Calgary auprès d'organismes et d'intervenants de première ligne. Les résultats laissent entendre que Calgary est un lieu d'origine, de transit et de destination pour la traite des personnes, et que la traite vise des femmes et des hommes d'origines diverses : femmes d'Europe de l'Est et d'Asie faisant l'objet d'exploitation sexuelle; hommes surtout de l'Inde, du Pakistan, du Mexique et de pays africains, exploités en tant que travailleurs, et dont l'entrée au Canada a été facilitée par des programmes comme celui des travailleurs étrangers temporaires. La traite concerne aussi des mouvements de personnes à l'intérieur du Canada, notamment des jeunes à des fins d'exploitation sexuelle et des Autochtones. Le document se termine par un ensemble de recommandations visant notamment à fournir des services aux victimes de la traite et à assurer la formation et la sensibilisation sur ce thème.

### INTERNATIONALES...

#### 14. Rapport de Migreurop sur la mise en œuvre des contrôles migratoires en Europe

Dans un rapport intitulé *Aux bords de l'Europe : l'externalisation des contrôles migratoires, Rapport 2010-2011* (<http://www.migreurop.org/IMG/pdf/Migreurop-rapportoct2011.pdf>), **Migreurop**, coalition d'organismes de treize pays d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient, décrit dans le détail la façon dont est mise en œuvre la politique visant à prévenir l'entrée des migrants irréguliers. La première partie du rapport décrit la sous-traitance des contrôles à la frontière orientale de la Turquie (principal moyen d'accéder à l'Europe par voie de terre en passant par la Grèce), où des migrants venant d'Iran, d'Afghanistan, de Somalie ou d'Érythrée peuvent passer jusqu'à douze ans dans des camps. La deuxième partie du rapport concerne le traitement des passagers clandestins découverts à bord des navires marchands. Armateurs, capitaines et assureurs ont tous comme objectif prioritaire d'empêcher les migrants de mettre pied à terre et de demander l'asile; quatre chapitres décrivent les efforts déployés pour sécuriser les navires et les ports et pour rapatrier les migrants au plus vite.

Comme élément d'une campagne sur la détention des migrants, **Migreurop** propose également un document intitulé *Camps d'étrangers en Europe : Ouvrez les portes ! On a le droit de savoir !* (<http://www.migreurop.org/article2123.html?lang=fr>), décrivant les efforts de militants pour visiter des lieux d'enfermement dans neuf pays.

#### 15. Global Detention Project : rapport sur le Canada

Un organisme basé à Genève, **Global Detention Project**, a fait paraître deux documents sur la détention des immigrants au Canada: *Immigration Detention in Canada: A Global Detention Project Special Report*

([http://www.globaldetentionproject.org/fileadmin/publications/Canada\\_special\\_report\\_2012\\_2.pdf](http://www.globaldetentionproject.org/fileadmin/publications/Canada_special_report_2012_2.pdf)) et *Canada Detention Profile*

(<http://www.globaldetentionproject.org/countries/americas/canada/introduction.html>). Ces rapports, qui fournissent des statistiques et des informations sur les politiques, les infrastructures et les lieux de détention, permettent d'établir des comparaisons entre le Canada et d'autres pays. Ainsi, on apprend que le Canada est l'un des seuls grands pays industrialisés à enfermer les immigrants dans des prisons où ils côtoient la population ordinaire des établissements carcéraux. Par contre, le rapport note que, en dépit de la diminution du nombre de réfugiés acceptés, le Canada accorde néanmoins l'asile à plus de 10 000 personnes par année.

#### 16. Sondage Gallup : 150 millions de personnes voudraient migrer vers les États-Unis

**Gallup** publie dans un article intitulé *150 Million Adults Worldwide Would Migrate to the US* (<http://www.gallup.com/poll/153992/150-Million-Adults-Worldwide-Migrate.aspx>) les résultats d'un sondage sur les migrations réalisé dans 151 pays de 2009 à 2011. D'après le sondage, 640 millions de personnes aimeraient quitter définitivement leur pays, soit 13% des adultes du monde. Les États-Unis évoqués par 150 millions de personnes sont au premier rang des destinations souhaitées; viennent ensuite la Grande-Bretagne (45 millions), le Canada (42 millions), la France (32 millions), l'Arabie saoudite (31 millions), l'Australie (26 millions), l'Allemagne (26 millions) et l'Espagne (25 millions).

#### 17. Discrimination contre les Roms, les Juifs et d'autres minorités en Bosnie-Herzégovine

**Human Rights Watch (HRW)** diffuse un rapport intitulé *Second Class Citizens : Discrimination Against Roma, Jews, and Other National Minorities in Bosnia and Herzegovina* ([http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/bosnia0412ForUpload\\_0\\_0.pdf](http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/bosnia0412ForUpload_0_0.pdf)) examinant la discrimination contre les Roms, les Juifs et d'autres minorités nationales dans le domaine politique et au sein de l'État en Bosnie-Herzégovine. Selon HRW, la Constitution adoptée en 1995, qui met en œuvre un système de gouvernement basé sur l'ethnicité et interdit aux membres de groupes minoritaires d'exercer des fonctions politiques de haut niveau qui sont réservées aux Bosniaques, aux Serbes et aux Croates, attise la discrimination visant les minorités. Le rapport indique également que les Roms sont la cible d'une discrimination quotidienne ayant des effets sur leur accès au logement, à l'éducation, aux soins de la santé et à l'emploi.

#### 18. Effets de l'émigration sur l'économie du Mexique et conseils aux États pour gérer les diasporas

Le **Migration Policy Institute (MPI)** a mis en ligne plusieurs documents dont *The Development and Fiscal Effects of Emigration on Mexico* (<http://www.migrationpolicy.org/pubs/RMSG-fiscaleffects-emigration.pdf>). Cette analyse



indique que lorsqu'on tient compte des effets de l'émigration sur le marché du travail et des effets des envois d'argent sur le revenu des ménages, l'émigration paraît favoriser l'équilibre fiscal du Mexique, faisant augmenter le PIB de 8,8% et les recettes fiscales de 7,4%. Par ailleurs, dans *Developing a Road Map for Engaging Diasporas in Development* (<http://www.migrationpolicy.org/pubs/thediasporahandbook.pdf>), document élaboré par le **MPI** et l'**Organisation internationale des migrations (OIM)**, les auteurs proposent un guide visant à aider tant les États d'origine que les États destination à développer une « relation constructive » avec les diasporas. Le guide offre des détails sur la gamme d'institutions établies par les États à l'échelle mondiale pour travailler avec les diasporas.

#### 19. Rapport de l'ENAR sur l'extrême droite

Le **Réseau européen contre le racisme (ENAR)** a fait paraître *Les partis d'extrême droite et leur discours en Europe : un défi de notre temps* ([http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/publications/20060\\_Publication\\_Far\\_right\\_FR\\_LR.pdf](http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/publications/20060_Publication_Far_right_FR_LR.pdf)). Ce rapport examine les principales évolutions des partis politiques d'extrême droite, soulève des questions de définition et souligne que les élections constituent un moment important permettant de mesurer la position des partis. Un chapitre se penche sur des entretiens avec des spécialistes, des analyses secondaires et les publications des partis pour mieux comprendre le discours de ces partis. Ce rapport tente également d'expliquer l'émergence et le succès de l'extrême droite et explore la réponse des autres partis politiques et de la société à la présence de l'extrême droite. En conclusion, l'ENAR propose un discours progressiste permettant de faire face au discours de l'extrême droite.

#### 20. Femmes migrantes et intégration économique dans six villes européennes

Un document du **Lobby européen des femmes (LEF)** et du **Réseau européen des femmes migrantes (REFM)**, *Equal Rights. Equal Voices. Migrant Women's Integration in the Labour Market in Six European Cities : A Comparative Approach* (<http://www.womenlobby.org/spip.php?article3343&lang=fr>), offre une analyse comparative de l'intégration des femmes migrantes au marché du travail dans six villes européennes : Athènes, Dublin, Francfort, Helsinki, Madrid et Marseille. L'étude fait notamment apparaître des problèmes de surqualification, de non-reconnaissance des compétences et de déqualification parmi les femmes interviewées, qui ont généralement des niveaux de scolarité élevés, et signale des problèmes de discrimination fondée sur le genre, de vulnérabilité des femmes travaillant dans le secteur domestique, et d'obstacles à la syndicalisation.

Cette veille a été compilée par Catherine Browne (Adjointe de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (Coordonnatrice, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:  
[criec@uqam.ca](mailto:criec@uqam.ca) ou (514) 987-3000 poste 3318